

N'oubliez pas de renouveler votre
adhésion au GAR 2024

Le GAR travaille pour vous !

Pas de hausse du Taux Horaire Garantie au 1^{er} janvier 2024

Le Constructeur nous annonce que le THG ne sera pas revalorisé au 1^{er} janvier 2024 et justifie cette décision par le fait que l'inflation a été de 3,6% en 2023 et qu'en juillet 2023 le THG avait été augmenté de 3,6% (selon l'animation QCP).

Nous avons rappelé au constructeur la règle de la réactualisation des THG visible sur Renault net qui est : « **la réactualisation du THG en 2024 se fera à partir des résultats QCP de novembre 2023** ».

Il n'y a donc pas de critère « d'inflation » dans la règle.

Par ailleurs, nous avons également rappelé au Constructeur que l'inflation n'était pas de 3,6% en 2023 mais de 4,9% selon les chiffres officiels de l'INSEE.

A noter également qu'en ne respectant pas la règle, il inflige une double peine aux agents qui étaient « rouge » dans le cadre du QCP en juillet et qui sont passés « vert » en novembre ; ils n'auront par conséquent aucune augmentation de leur THG en 2023 ! *Nous attendons une réponse.*

Animation VN 2024

Le GAR a réalisé une étude comparative entre l'animation de 2024 et celle de 2023, aboutissant à une conclusion incontestable : une diminution de la rémunération allant jusqu'à 30%.

Le GAR a attiré l'attention du Constructeur sur les impacts financiers pour le réseau et le risque de démotivation des agents.

Le GAR a souligné également la forte augmentation du chiffre d'affaires par véhicule neuf vendu au cours des deux dernières années, ainsi que la baisse des moyens co, correspondant à la politique du Constructeur pour privilégier la marge plutôt que les volumes de ventes. Le GAR déplore que la valeur ainsi générée, ne fasse pas l'objet d'un partage équitable entre Renault, les Concessionnaires et les Agents.

Le constructeur s'engage à fournir un point de situation avec une analyse des résultats du 1^{er} trimestre à la mi-avril 2024. *Nous reviendrons à la charge!*

Dans la Convention Unique 2024 (avenant au contrat 2013 et conditions commerciales) qui vous sera présentée par votre R1 en février, nous avons obtenu les ajouts suivants :

- **L'objectif VN trimestriel sera communiqué par le CVVN à l'agent à l'occasion d'une visite chez l'Agent et fera l'objet d'un échange.**
- **Le suivi du Bonus performance sera envoyé par le CVVN à 100% des Agents tous les 15 jours.**

Vente VN en Leasing Social Règle spécifique de commissionnement

- Le VN compte dans l'avancement du BP trimestriel,
- Commission : Forfait unique de 250€ ,
- **Pas de bonus sur ces VN en cas de réalisation de l'objectif trimestriel global.**

Le Constructeur justifie sa décision par des marges faibles sur ces ventes, et par des contraintes financières découlant des délais de règlement de l'abondement de l'Etat.

Le GAR a réussi à éviter une commission à 0€, mais n'est pas satisfait de cette nouvelle règle spécifique.



Animation Dacia.

Le constructeur s'était engagé fin décembre 2023 à revoir la rémunération de Dacia à l'occasion de la sortie du nouveau Duster.

Cependant, il nous informe à ce jour qu'une révision complète de la rémunération n'est pas envisageable en raison de contraintes budgétaires.

Il annonce seulement une commission de 200€ pour le nouveau Duster, tandis que le commissionnement du BIGSTER est actuellement à l'étude.

Nous avons souligné à nouveau que cette justification d'un "manque de moyens" suscite des interrogations, surtout à la lumière de l'augmentation du chiffre d'affaires par véhicule neuf et des résultats de vente de la marque DACIA.

Objectif PR 2024

Préconisation Constructeur : + 6,7% de la REALISATION 2023 avec une clause de saisonnalité.

Comme l'année dernière, nous avons informé le constructeur qu'il n'est pas judicieux dans le contexte économique actuel, et surtout avec une logistique toujours pas à la hauteur des ambitions de la marque, d'envisager une hausse des objectifs.

Le GAR reviendra très prochainement vers vous avec un focus sur ce sujet.

Formation

Un comité de travail GAR-GCR-RENAULT a été constitué à notre demande avec les objectifs suivants :

- Élaboration d'un planning prévisionnel des formations et d'un outil de planification (annuel ou semestriel)
- Garantir la visibilité sur les formations obligatoires, notamment en établissant une liste des formations par technicien.
- Amélioration des délais de facturation.
- Respect strict des délais de convocation (supérieurs à 15 jours).
- Définition claire des conditions des annulations.
- Gestion efficace de la mise à jour de la liste des salariés par affaire.

NB .La convention de Subrogation OPCO-GAR 2024 est cours de validation. Nous communiquerons dès sa signature.



le Tour de France GAR - Réunions en région

Valence le 14 mars 2024 à partir de 18h

Hôtel Ibis styles Romans Valence TGV 2-4 avenue de la Gare 26300 Alixan

contact@gar-renault-dacia.fr

site : <http://agents.renault.fr> - 06 79 22 18 12



Bourse VO
GAR



solware
partner auto



CAT
Assurances

KÄRCHER



FIDUCIAL
V-MOBILITY

indra
AUTOMOBILE RECYCLING

Initial